

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1736

présenté par  
M. Kert  
-----**ARTICLE 4 BIS**

À l'alinéa 2, après le mot :

« civil »,

insérer les mots :

« et du code de la sécurité sociale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme les dispositions du code civil , il s'agit d'exclure aussi celles du code de la sécurité sociale , des mesures qui seront prises dans le cadre de l'adaptation des dispositions du présent projet de loi .